



Collège International Privé Lafayette



10, avenue Georges Clémenceau 06000 Nice / 23, Bd Gambetta 06000 Nice

Tel: 04.93.62.00.29. Fax: 04.93.97.84.20.

E-mail: ifpe@wanadoo.fr

Rencontres sur rendez-vous

Directrice Pédagogique: Madame Pascale ROSFELDER

Directeur: Monsieur Laurent PAULIN

UNE ECOLE OUVERTE SUR LE MONDE UN COLLEGE INTERNATIONAL BILINGUE

Le Collège International La Fayette accueille vos enfants de la sixième à la troisième dans des classes à petits effectifs. Le Collège International Lafayette se place dans la lignée des Ecoles Internationales du Pain de Sucre à Cagnes sur Mer et du Pain d'Épice à Nice.

NOS VALEURS EDUCATIVES, NOTRE MISSION

Dans un climat de dialogue et de respect d'autrui, le Collège International accueille des enfants de différentes nationalités et offre un cursus bilingue et pluridisciplinaire ancré sur les programmes Français et Anglais.

Le Collège International est attaché à la recherche de l'excellence académique à travers son programme bi-culturel et prépare aussi les élèves à la vie en société en favorisant le respect et la responsabilité à travers la compréhension des héritages culturels.

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

- Cursus bilingue et pluridisciplinaire avec suivi des programmes français et anglais.
- Pédagogie différenciée respectant les rythmes de l'enfant.
- Climat chaleureux de dialogue et de respect d'autrui basé sur la confiance.
- Environnement sain et sécurisant.
- Multi-activités sportives, culturelles et de loisirs.

La pédagogie du Collège International est fondée sur les principes suivants:

🚧 APPRENDRE AUX ENFANTS A SAVOIR

- Effectuer des recherches de manière intelligente et créative.
 - Penser par lui-même. Il saura faire preuve d'initiative en orientant sa réflexion, en prenant des décisions judicieuses lui permettant de résoudre des problèmes complexes.
 - Communiquer dans plus d'une langue et respecter les valeurs des autres élèves et cultures.
 - Prendre des "risques" en abordant sans appréhension des situations nouvelles
- Nous les encourageons à réfléchir à faire des choix et à entreprendre des actions afin de posséder des connaissances.

DEVELOPPER LE SAVOIR ETRE ET LES QUALITES SUIVANTES

- La tolérance
- Le respect de soi-même et des autres
- L'empathie
- La coopération
- L'intégrité
- La responsabilité
- La confiance en soi
- La curiosité
- L'enthousiasme
- La créativité

PROFIL ET ROLES DES ENSEIGNANTS

Les enseignants sont tous qualifiés, très motivés et de différentes nationalités.

- Les enseignants se doivent d'avoir une attitude positive dans leur enseignement et dans leur comportement et faire preuve de motivation.
- Les enseignants doivent apprendre à connaître leurs élèves.
- Ils doivent comprendre les niveaux de langage et de compréhension et adopter une pédagogie différenciée applicable à tous les niveaux.
- Les enseignants doivent créer un environnement stimulant pour la créativité et le développement des élèves dans tous les domaines académiques ou non académiques.
- Les enseignants doivent cultiver un cadre international en développant les valeurs de base du Collège pour permettre aux élèves d'améliorer leurs connaissances.

ENSEIGNEMENT BILINGUE

Tous nos enseignants confirmés et diplômés assureront leurs cours dans leur langue maternelle. Un enseignement sur mesure, une pédagogie attentive et un suivi pédagogique personnalisé permettront à chaque élève qu'il soit francophone ou non de suivre une scolarité qui le préparera pour l'Europe avec la validation d'un bon niveau.

- Débutants en Langue Française ou Anglaise :

Suivant le niveau des élèves, des classes passerelles seront assurées au 1^{er} trimestre afin de permettre à l'élève d'intégrer sa classe. En cas de nécessité et à la demande des enseignants, en accord avec les familles, des cours seront aussi assurés le mercredi matin.

SCOLARITE

Les programmes académiques seront suivis pour toutes les matières :

Cours dispensés en langue française

- Français
- Mathématiques
- Sciences de la vie et de la Terre

Cours dispensés en langue anglaise

- Anglais
- Histoire
- Géographie
- 3^{ème} langue vivante
- Espagnol
- Informatique
- Musique
- Arts Plastiques

Activités sportives : Elles varieront en fonction des possibilités municipales: natation, patinage, athlétisme.

Elles seront encadrées par des moniteurs municipaux diplômés.



SPORT-ETUDES

Pour tout aménagement sport-études, nous contacter.

FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE et COURS D'ANGLAIS RENFORCE:

Ils sont organisés le mercredi matin à la demande.

CONTROLES DES CONNAISSANCES

-Des contrôles de connaissances et devoirs sur table seront organisés pour un suivi continu de chaque élève.

-Le bulletin de notes sera remis à la veille des vacances scolaires.

Un cahier de correspondance permettra un contact enseignants/parents/direction.

VIE SCOLAIRE

La scolarité s'étend de mi-septembre 2010 à fin Juin 2011.

Horaires d'ouverture:

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi: de 7h30 à 17h45

Aucun accueil durant les mercredis après - midi et les vacances scolaires.

Horaires scolaires:

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 8h15 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 à l'exception du Sport-études (nous contacter).

Etudes dirigées :

De 16h45 à 17h45, les études dirigées permettront aux élèves de faire leur travail sous le contrôle de leurs enseignants.

Service Bus :

Plusieurs points de rencontre dans toute la ville à compter du mois d'Octobre.

Un service de bus est prévu sur différents secteurs si le nombre d'élèves est suffisant.



ADMISSION PROFIL DE L'ÉLÈVE

Le Collège accepte différentes nationalités.

L'élève doit avoir les compétences suffisantes pour bénéficier de l'enseignement international du Collège Lafayette.

- Il devra acquérir des connaissances en faisant preuve de sérieux et en s'impliquant dans son apprentissage.
- Il sera respectueux envers ses camarades, ses enseignants, et tout le personnel de l'établissement.
- Il devra faire preuve d'honnêteté en ayant le sens de la justice et de la loyauté.
- Il devra avoir une attitude positive et s'investir dans la vie du collège.

LES PARENTS

En toutes circonstances au sein de l'établissement, les enseignants restent seuls responsables de la pédagogie, de la discipline et de la sécurité des élèves.

- Les Parents doivent comprendre et adhérer à la mission éducative du Collège International et doivent la respecter scrupuleusement.
- Ils doivent apprendre à leur enfant à adopter une attitude positive au Collège et montrer du respect pour les enseignants et le personnel qui restent seuls compétents en matière de pédagogie.
- Ils doivent se montrer francs et ouverts envers le Collège, pour tout ce qui concerne leur enfant : sa sociabilité, son comportement physique et émotionnel, ses apprentissages.
- Ils doivent veiller à ce que leur enfant soit assidu, à ce qu'il arrive parfaitement à l'heure le matin, à ce que ses devoirs soient faits.
- Ils doivent aider le Collège dans les efforts qu'il fait pour donner une éducation bilingue et apporter un support dans leur langue maternelle.

Si les parents se trouvent confrontés à un problème:

Ils doivent d'abord essayer de le résoudre sinon, ils doivent prendre contact avec l'enseignant concerné.

Si le problème persiste, ils doivent consulter la Direction.

INSCRIPTIONS

Pour toute demande d'inscription, le dossier scolaire est requis et la décision de la Directrice sera notifiée aux parents.

La Directrice pédagogique, Madame Pascale ROSFELDER ainsi que le Directeur Monsieur Laurent PAULIN se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Réception de la Direction : sur rendez-vous.

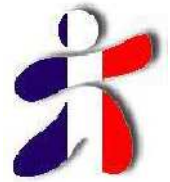
Une réunion d'informations Parents/Enseignants est organisée à chaque rentrée scolaire.

Le règlement scolaire sera porté à la connaissance des parents et des élèves et sera respecté dans l'intérêt de tous.





Collège International Privé Lafayette



INSCRIPTION 2010/2011

Nom et Prénom de l'élève :
----------------------------	-------

Je soussigné(e) :
-------------------	-------

Agissant en qualité de :
--------------------------	-------

Inscris mon enfant en classe de :
-----------------------------------	-------

Tarif choisi :
----------------	-------

Arrhes :
----------	-------

Je déclare avoir pris connaissance du règlement scolaire :

Fait à Nice, le

Signatures des deux parents :

Livret de famille	OUI	NON
Carnet de Santé	OUI	NON
Assurance Scolaire et Responsabilité Civile	OUI	NON
Certificat de radiation et dossier scolaire	OUI	NON
2 photos d'identité	OUI	NON
Règlement des frais d'inscription	OUI	NON
Relevé d'Identité Bancaire	OUI	NON
Justificatif de garde alternée du parent	OUI	NON
1 enveloppe A4 timbrée à 1,50€	OUI	NON
6 timbres au tarif en vigueur	OUI	NON



Collège International Privé Lafayette



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2010/2011

ELEVE

Nom et Prénom :
Date de naissance :
Nationalité :
Adresse de la famille :
.....
Téléphone :

PERE

Nom et prénom :
Nationalité :
Profession :
Adresse du travail :
Téléphone du travail :
Adresse e-mail :

MERE

Nom et prénom :
Nationalité :
Profession :
Adresse du travail :
Adresse e-mail :

Nombre de frères et sœurs :

Situation familiale des parents : Mariés – Divorcés – Séparés – Veufs – Mère célibataire

Personnes ayant la garde de l'enfant :

Adresse :

Téléphone :

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant à la place des parents. Si restrictions, précisez.

.....
.....

Assurance Responsabilité Civile / Dommages Corporels :

Contrat N° :

Fait à Nice, le

Signatures des deux
parents :



Collège International Privé Lafayette



DOSSIER MEDICAL 2010/2011

Nom et Prénom de l'enfant
Nom du médecin traitant
Problèmes de santé

AUTORISATION EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT *Déclaration*

Je, soussigné(e) déclare :

*autoriser Madame Pascale ROSFELDER ou la personne responsable à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence, y compris l'hospitalisation après prescription du médecin.

*avoir pris connaissance des dispositions suivantes : en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille, les pièces justificatives de ces frais et le dossier médical seront adressés à la famille.

Fait à Nice, le

SIGNATURE (mention lu et approuvé)

AUTORISATION DE SORTIE *Déclaration*

Je, soussigné(e)..... autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires.

Je déclare en outre avoir pris connaissance du fait que le transport des enfants par le mini-bus de l'école est organisé à titre gracieux mais qu'une participation aux frais de transport effectué par une compagnie privée me sera demandée.

Fait à Nice, le

SIGNATURE (mention lu et approuvé)

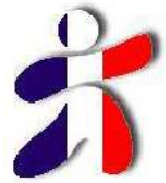
J'autorise l'établissement à publier sur son site ou à diffuser des photos prises au cours des activités scolaires de mon enfant.

OUI

NON

Fait à Nice, le

SIGNATURE (mention lu et approuvé)



Lafayette

TARIFS 2010 / 2011

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen des indications ci-dessous, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

* en cas d'événements de force majeure, irrésistible et imprévisible (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département
* à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

Frais de scolarité :

* Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. Pour toute absence d'une élève à la rentrée, le premier trimestre reste dû, et non remboursable.

FRAIS DE SCOLARITE

** Le prix de la scolarité est annuel et fixe*

FRAIS DE SCOLARITE ANNUELS :

5768€

Soit Tarif Mensuel

576,80€

OPTIONS (TARIFS ANNUELS) :

Etude dirigée

556,20€

Soit Tarif mensuel

55,62€

Service Bus

556,20€

Soit Tarif mensuel

55,62 €

Une salle surveillée et équipée d'un micro-ondes, est à la disposition des collégiens, pendant la pause déjeuner.

DEDUCTIONS :

2 enfants : - 10% pour chaque enfant

3 enfants : - 10% pour chaque enfant

puis 15% pour le 3^{ème}

FRAIS D' INSCRIPTION :

Frais de dossier 80€

Arrhes 120€

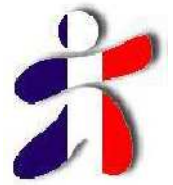
MATERIEL SCOLAIRE:

Frais pédagogiques 150€

Les livres restent à la charge des parents



Collège International Privé Lafayette



REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2010/2011

ARTICLE 1/REGLEMENT INTERIEUR

Toute vie en collectivité implique nécessairement des règles de vie et de conduite basées sur le respect d'autrui.

Le règlement doit être signé est accepté par tous, parents et enfants, à la signature du dossier d'inscription, en dépend la sécurité des enfants mais aussi le respect de l'autre, du matériel, l'hygiène...et de l'Etablissement.

ARTICLE 2/INFORMATIQUE

Les élèves valident cette année le brevet informatique, ce cours est dispensé en anglais par un professeur bilingue afin de permettre aux élèves une pratique plus importante de cette langue.

Le matériel mis à disposition des élèves doit être utilisé intelligemment et toujours uniquement durant les heures de cours et sous la responsabilité du professeur.

ARTICLE 3/INFORMATION SUR LES RESULTATS ET LA PROGRESSION

Chaque élève ainsi que ses parents se verront remettre aux réunions trimestrielles les bulletins scolaires.

Un bulletin mi-trimestriel est adressé aux parents, néanmoins, à tout moment, les parents peuvent prendre rendez-vous avec un professeur ou la direction afin de s'entretenir avec ses derniers sur la scolarité de leur enfant.

ARTICLE 4/SORTIES

En cas d'absence d'un professeur qui contraint l'établissement à laisser partir les élèves, seuls les élèves dont les parents auront fait parvenir l'autorisation de sortie pourront quitter les lieux.

ARTICLE 5/RENTREE EN CLASSE

Au plus tard les élèves doivent arriver au cours 5 minutes avant la première heure, une attitude positive et motivée est requise.

ARTICLE 6/LES PAUSES

Les collégiens auront une pause le matin et l'après midi ainsi que la pause repas qui dure une heure.

Les pauses matin et après midi durent au total 30 minutes.

ARTICLE 7/ETUDE

De 16h45 à 17h45, aucun ramassage ne sera assuré après l'étude.

ARTICLE 8/HORAIRES

Les élèves doivent être dans l'établissement au plus tard à 8h10 et en classe à 8h15. Les cours se terminent à 16h30.

Les élèves ne peuvent en aucun cas sortir de l'établissement entre 8h15 et 16h30.

Les pauses sont assurées le matin, à midi et le soir.

ARTICLE 9/AFFAIRES PERSONNELLES

Nous demandons à chaque élève de veiller à l'entretien de son matériel et de le renouveler en cas de nécessité.

Tous les élèves doivent avoir l'ensemble du matériel demandé par les différents professeurs et avoir une tenue vestimentaire correcte.

ARTICLE 10/EMPLOI DU TEMPS

Les élèves reçoivent leur emploi du temps hebdomadaire et annuel dès la rentrée mais peuvent, avant cette date, les télécharger sur le site internet avec le mot de passe envoyé par mel à chaque foyer.

ARTICLE 11/CARNET DE CORRESPONDANCE

Emporté chaque soir à maison, il permet d'établir une relation permanente entre l'établissement et la maison, il est donc important que les parents puissent vérifier chaque soir son contenu.

Tout rendez-vous souhaité avec un professeur ou la direction doit être noté sur ce cahier, la direction vérifie quotidiennement son contenu.

Toute absence ou retard sera justifié par son intermédiaire.

ARTICLE 12/SPORT

Cette activité est obligatoire.

Toute absence ou non participation devra être justifiée par un certificat médical. Les différentes périodes d'activités sportives seront précisées aux élèves par le biais d'un planning, suite à toutes les autorisations municipales.

ARTICLE 13/SANCTIONS

Tout écart pourra entraîner des sanctions. En cas d'indiscipline notoire, de grossièreté, de détérioration, de travail non fait ou mal fait accompagner de mauvaise volonté, des sanctions seront prises : 3 avertissements entraîneront une retenue le samedi ou le mercredi matin de 9h à 12h. Le quatrième avertissement entraînera un renvoi de trois jours.

La direction pourra, en raison de la gravité des faits, envisager un renvoi définitif d'un élève sans attendre le 3^{ème} avertissement. La direction reste seule juge à l'égard des sanctions.

1^{er} avertissement= convocation des 2 parents et retenue le mercredi.

2^{ème} avertissement= convocation des 2 parents et retenue le samedi.

3^{ème} avertissement= convocation des 2 parents et renvoi de trois jours.

Renvoi définitif.

ARTICLE 14/RETARDS

Les retards répétés ne seront pas acceptés. Les élèves en retard ne seront acceptés qu'après l'interclasse.

ARTICLE 15/SECRETARIAT

Tous les documents doivent être remis au secrétariat en temps et heure, (attestation assurance RC, dossiers, règlements...).

Toute absence devra être justifiée au plus tôt et un certificat médical sera requis.

ARTICLE 16/FRAIS

-Frais d'inscription

Les frais d'inscription, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen des indications ci-dessous, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des

arrhes remboursés uniquement :

* en cas d'événements de force majeure, irrésistible et imprévisible (décès ou maladie de longue durée de l'enfant

empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département

* à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

-Frais de scolarité

* Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction.

Pour toute absence d'une élève à la rentrée, le premier trimestre reste dû, et non remboursable.

Les parents doivent opter pour le prélèvement, l'établissement ne peut se permettre d'être gêné par les retards de paiements et tout règlement en retard sera imputé des frais de retard prévus par la loi.

Les parents dans l'impossibilité d'opter pour ce mode de règlement sont priés de contacter le directeur au plus tôt.

Tout règlement de scolarité est dû pour le trimestre entamé.

ARTICLE 17/RAMASSAGE SCOLAIRE

Il débute le 07 septembre à 16h30 et est organisé en fonction des demandes et des points de rendez-vous prévus en accord avec les parents. Ces points ainsi que les horaires seront précisés au plus tôt.

ARTICLE 18/VACANCES SCOLAIRES

Le calendrier des vacances scolaires est remis aux élèves le jour de la rentrée.

ARTICLE 19/MODIFICATIONS

L'établissement se réserve le droit de modifier à tout moment le calendrier hebdomadaire, annuel ainsi que le règlement intérieur en fonction des nécessités.

ARTICLE 20/SORTIES

En cas d'absence d'un professeur qui contraint l'établissement à laisser partir les élèves, seuls les élèves dont les parents auront fait parvenir l'autorisation de sortie pourront quitter les lieux.

ARTICLE 20/LES PARENTS

Il est demandé aux parents de bien vouloir rester en dehors de l'établissement et de prendre un rendez-vous pour toute rencontre avec la direction, au **04.93.62.00.29**.

MME ROSFELDER

DIRECTRICE PEDAGOGIQUE

M.PAULIN

DIRECTEUR